

Image not found or type unknown



Droit Individuel à la Formation (DIF)

Par **mollusque**, le 31/05/2016 à 20:02

Bonjour,

je suis licencié et mon ex employeur m'informe dans la lettre de licenciement que mes droits individuels à la formation (DIF) s'élève à *** heures.

jamais entendu parler de DIF.

Comment profiter de ses heures pour réaliser une formation?

Pôle emploi pourrons t'ils me renseigner?

Bien cordialement

Par **P.M.**, le 31/05/2016 à 21:07

Bonjour,

C'est même trop tard pour entendre parler de DIF car il n'existe plus et nous sommes passé au [Compte personnel de formation \(CPF\)](#)...

Je vous propose aussi [ce dossier](#)